

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13 + 1 procuration
Nombre de membres qui ont pris part à la décision : 13
Date de la convocation : 21/03/2022
Date de l'affichage : 21/03/2022

PROCES VERBAL N° 2022-015 DE LA COMMUNE DE LAVAL PRADEL

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le SEPT AVRIL à DIX HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARBA Joseph.

Présents : BARBA Joseph - DUMAS Marc - SOL Edwige - LAIN Gérard - BERTRAND Line - MARTINEZ René - BONNET Christine - SUAREZ Marie Renée - KIRSTETTER Francine - DA COSTA FARO Véronique - GIBERT Isabelle - DOULCIER Hélène CHAMBONNET Yohan.

Monsieur ARTIERES Antoine donne procuration à Madame KIRSTETTER Francine.

Absent excusé : FLORIN Grégory.

Madame BONNET Christine est nommée secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent le compte rendu de la séance précédente.

1) Compte administratif 2021 de la commune :

Madame Edwige SOL présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour.

Approuvent le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021, dressé par le Maire, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **435 631,85 €** et un déficit d'investissement de **93 503,18 €**. Monsieur le Maire s'est retiré avant le vote.

2) Compte de gestion 2021 de la commune :

Madame Edwige SOL présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021, établi par le receveur.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Déclarent que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation du résultat budget principal :

Le conseil municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif 2021, voté le 07 avril 2022, laisse apparaître un excédent d'exploitation,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N – 1

Résultat à affecter Budget principal	435 631,85 €
Résultat total à affecter	435 631,85 €
Solde d'exécution d'investissement	- 93 503,18 €
Restes à réaliser	- 32 491,00 €
Besoin de financement	- 125 994,18 €
Affectation en réserve compte 1068	125 994,18 €
Report en fonctionnement R002	309 637,67 €

4) Taux des taxes 2022 :

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixent pour l'année 2022 les taux des taxes, de la même manière que l'année 2021 soit :

Taxe Foncière bâti	43,65%. (19,00% taxe foncière + 24,65% transfert Département)
Taxe Foncière non bâti	76,67%.

5) Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : **1 363 850,42 €**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : **800 705,60 €**

Les membres présents du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent le budget primitif 2022, à l'unanimité.

6) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps non complet 28h/semaine :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a la possibilité d'avancer de grade au cours de l'année 2022.

Pour se faire il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe à temps non complet (28h00/semaine) compter du 1^{er} juin 2022.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité,

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe à temps non complet (28h00/semaine) à compter du 1^{er} juin 2022.

7) CONTRAT avec SAS SACPA

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal, que le contrat avec la SAS.SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) arrive à échéance à la date du 30 juin 2022.

Il rappelle que cette entreprise a la charge de la capture des animaux et de leur gestion en fourrière.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir ces prestations est le suivant :

0,96 euros HT par an et par Habitant soit un total pour la commune de 1 108,80 € HT, 1 330,56 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré,

Donne un avis favorable au renouvellement du contrat avec la S.A SACPA à compter du 01/07/2022.

Questions diverses :

Les sujets suivants sont évoqués par Monsieur le Maire,

1) Visite de Monsieur BOUAD député du Gard.

2) Réunion en sous-préfecture concernant le parc Humphry DAVY

Trois entreprises des secteurs suivants vont s'installer sur la zone d'activité (automobile, transport, Elagage)

3) Le Plan local d'urbanisme

Une réunion publique aura lieu en juillet

4) Antennes mobiles « Bouygues »

5) Non remplacement professeurs des écoles :

Le conseil municipal s'insurge de la fermeture de l'école primaire du Pradel pendant une semaine, suite au non remplacement des deux enseignantes.

Monsieur DUMAS Marc donne les dates des différentes manifestations qui auront lieu sur la commune en 2022.

Un spectacle du cratère sera planifié au printemps 2023.

La séance est levée à 20h00

Fait à Laval Pradel, le 08/04/2022

La secrétaire de séance,

BARBA Joseph
Maire,

